

Enseignante : Ihsane EL HASSANI
Élément du module : Comptabilité générale
Ensemble : E09

Travaux dirigés

Module : comptabilité générale

Application1 :

L'entreprise SEBTI vous charge de réaliser ses travaux d'inventaire relatifs aux amortissements des immobilisations au titre de l'exercice 2015. Pour ce faire, elle vous fournit les informations suivantes :

I- L'extrait de la balance avant inventaire au 31/12/2015.

		SD	SC
2111	Frais de constitution	250 000	
2340	Matériel de transport	114 000	
2352	Matériel de bureau	76 500	
28111	Amortissements des frais de constitution		150 000
28340	Amortissements du Matériel de transport		84 900
28352	Amortissements du Matériel de bureau		40 488

II – Les renseignements complémentaires sur les immobilisations :

1- Les frais de constitution ont été engagés le 01/08/2012 et ils sont amortis selon le système constant.

2- Le matériel de transport comprend deux camions:

Camion 1 : C1 acheté le 01/04/2011, valeur d'entrée à déterminer.

Camion 2 : C2 acheté le 01/07/2012, valeur d'entrée : 47 400 DH.

Le matériel de transport est amorti selon le système d'amortissement constant.

Le camion1 est vendu le 30/06/2015 pour 15 000 DH, seule l'écriture suivante a été passée :

		30/06/2015	débit	crédit
5141	2340	Banques		15 000
			Matériel de transport	15 000

3- Le matériel de bureau comprend :

Matériel 1 : M1 acheté le 01/07/2011, valeur d'entrée : 57 840 DH.

Matériel 2 : M2 acheté le 21/10/2015, valeur d'entrée : 18 660 DH.

Le matériel de bureau est amorti selon le système d'amortissement constant.

TAF :

1- Déterminer les taux d'amortissement pour toutes les immobilisations.

2- Présenter le plan d'amortissement du camion 1.

3- Régulariser la cession du camion 1.

4- Calculer et enregistrer au journal de l'entreprise SEBTI les dotations aux amortissements de l'exercice 2015.

Corrigé :

1- Calcul des taux d'amortissement

* Taux d'amortissement des frais de constitution

Remarque

La balance ainsi présentée ci-dessus est une balance avant inventaire au 31/12/2015 (les travaux d'inventaires ne sont pas encore réalisés). De ce fait, l'amortissement des frais de constitution ainsi figuré sur le tableau qui s'élève à 121 125 DH veut dire le cumul des amortissements de ces frais au 31/12/ 2014. Comment on a trouvé donc 150 000 DH ?(regarder le tableau).

Professeur : EL HASSANI Ihsane

Il faut compter de la date : 01/08/2012 jusqu'à 31/12/2014 (car la balance est avant inventaire). Normalement , si on compte, on trouve : 2 ans et 5 mois.

Remarque : Juste pour les immobilisations en non- valeur, même si la date d'acquisition est en cours d'année (les frais de constitution ont été engagés le 01/08/ 2012), on compte l'année 2012 comme année entière : 2012, 2013 et 2014, on aura donc **3 ans et non pas 2 ans et 5 mois**.

Généralement, le taux d'amortissement = 100/ durée d'amortissement. Mais la durée n'est pas donnée. La seule possibilité offerte c'est de passer par les informations se trouvant dans le tableau ci-dessus (exactement se concentrer sur le cumul des amortissements des frais de constitution au 31/12/2014).

Pour déterminer le taux d'amortissement des frais de constitution, il faut passer par l'une des formules suivantes :

1*Le cumul des Amortissements = $VO \times t \times n/12$ (Si n est exprimé en mois)

2*Le cumul des Amortissements = $VO \times t \times n$ (Si n est exprimé en année)

Puisque n= 3 ans, on opte pour la 2ème formule.

Le cumul des Amortissements au 31/12/2014 = $VO \times t \times n$; t est inconnu

$$150\ 000 = 250\ 000 \times t \times 3$$

$$150\ 000 = 750\ 000 \times t, \quad t = 150\ 000 / 750\ 000, \quad t = 0,2 = 20\%.$$

Une fois le taux retrouvé, il est possible de connaître la durée d'amortissement = $100/ 20 = 5$ ans.

*** Matériel de transport**

La VO du matériel de transport (voir le tableau est de 114 000) comprend deux VO : VO du C1 : est à déterminer et VO du C2 est de: 47 400 DH

La VO du C1 = VO du matériel de transport + prix de cession – VO du C2

$$VO \text{ du C1} = (114\ 000 + 15\ 000) - 47\ 400 = \mathbf{81\ 600\ DH.}$$

D 2340 Mat de transp C

C1 : 81 600 | C1 : 15 000(sortie)

C2 : 47 400 | **SD : 114 000 (figurant dans le tableau)**

139 000 | 139 000

Remarque : Vente du C1 ne doit pas être enregistrée au crédit du compte matériel de transport (voir l'enregistrement comptable ci-dessus) mais dans un compte 7513 intitulé « produit de cession des immobilisation corporelles cédées»

Cumul des Amortissements du Mat de transp au 31/12/ 2014= 84 900 DH (d'après la balance **avant inventaire** au 31/12/2015).

Cumul des Amortissements du Mat de transp au 31/12/ 2014= $VO \text{ du C1} \times t \times n/12 + VO \text{ du C2} \times t \times n/12$.

$$84\ 900 = (81\ 600 \times t \times 45 / 12) + (47\ 400 \times t \times 30 / 12)$$

$$84\ 900 = 306\ 000 \times t + 118\ 500 \times t$$

$$84\ 900 = 424\ 500 \times t, \quad t = 84\ 900 / 424\ 500, \quad t = 0,2 = 20\%$$

***Matériel de bureau**

Vo du M1 + VO du M2 = 57 840 + 18 660 = 76 500 (voir la balance)

Cumul des Amortissements du Mat de bureau au 31/12/2014= 40 448 (voir la balance)

Le cumul des Amortissements du Mat de bureau au 31/12/2014 n'intéresse que le M1

Remarque : M2 est acquis le 21/10/2015, son premier amortissement sera calculé au 31/12/2015 tout en utilisant la formule $VO \times t / 12 \times n$ avec $n= 3$ mois.

Le cumul des Amortissements du Mat de bureau au 31/12/2014 = VO du M1 $\times t \times n / 12$

$40\,488 = 57\,840 \times t \times 42 / 12$; M1 est acquis le 01/07/2011

Du 01/07/2011	→	31/12/2011	→	6 mois	} 42 mois
Du 01/01/2012	→	31/12/2012	→	12 mois	
Du 01/01/2013	→	31/12/2013	→	12 mois	
Du 01/01/2014	→	31/12/2014	→	12 mois	

$40\,488 = 57\,840 \times t \times 42 / 12$; $40\,488 = 57\,840 \times t \times 3,5$; $40\,488 = 202\,440 \times t$
 $t = 40\,488 / 202\,440$, **$t = 0,2 = 20\%$**

2- Plan d'amortissement du camion 1

Camion 1 : C1 est acheté le 01/04/2011. Du 01/04/2011 au 31/12/ 2011, $n= 9$ mois

Années	VO	t	a	Cumul des amortissements	VNA
31/12/2011 (9mois)	81 600	20%	12 240	12 240	69 360
31/12/2012	81 600	20%	16 320	28 560	53 040
2013	81 600	20%	16 320	44 880	36 720
2014	81 600	20%	16 320	61 200	20 400
2015	81 600	20%	16 320	77 520	4 080
2016 (3 mois)	81 600	20%	4 080	81 600	0

$a_{2011} = 81\,600 \times 20\% / 12 \times 9 = 12\,240$ DH

$a_{2012} = 81\,600 \times 20\% = 16\,320$ DH

$a_{2016} = 81\,600 \times 20\% / 12 \times 3 = 4080$ DH.

3 – régularisation de la cession du camion 1

			30/06/2015	débit	crédit
5141	2340	Banque Matériel de transport		15 000	15 000
		d°			
2340	7513	Matériel de transport PC des immobilisations corporelles Constatation de la cession 31/12/2015		15 000	15 000
6193	2834	DEA des immobilisations corporelles Amortissements du matériel de transport Dotation complémentaire d°		8 160	8 160
2834		Amortissements du matériel de transport		69 360	
6513		VNA des immobilisations corporelles cédées Matériel de transport		12 240	81 600
	2340	Annulation de l'amortissement cédée			

4- Calcul et enregistrement des dotations aux amortissements de l'exercice 2015

Frais de constitution

Annuité (a) 2015 = 250 000 x 20% = 50 000 DH.

Matériel de transport :

a 2015 : Camion 1 (déjà calculer et enregistrer voir la dotation complémentaire)

a 2015 : Camion 2 = 47 400 x 20% = 9 480 DH

Matériel de bureau :

a 2015 : Matériel 1 = 57 840 x 20% = 11 568 DH

a 2015 : Matériel 2 = 18 660 x 20% x 3/12 = 933 DH

31/12/2015

			débit	crédit
6191		DEA des immobilisations en non- valeur	50 000	
6193		DEA des immobilisations corporelles	82 431	
	28111	Amortissements des frais de constitution		50 000
	2834	Amortissements du mat de transport		9 480
	28352	Amortissements du mat de bureau		12 501
		Constatation des dotations de l'exercice		

Application2 :

15/06/2018, l'entreprise a cédé à crédit une camionnette pour 100 000 DH. Cette camionnette a été acquise le 01/01/2015 au prix de 300 000 DH et amortie au taux constant de 20%.

TAF : Passer les écritures nécessaires au journal.

Corrigé

			débit	crédit
		15/06/2018		
3481		Créances sur cessions d'immobilisations	100 000	
	7513	PC des immobilisations corporelles		100 000
		Constatation de la cession		
		31/12/2018		
6193		DEA des immobilisations corporelles	30 000	
	2834	Amortissements du matériel de transport		30 000
		Constatation de la dotation complémentaire		
		d°		
6513		VNA des immobilisations corporelles cédées	90 000	
2834		Amortissements du matériel de transport	210 000	
	2340	Matériel de transport		300 000
		Sortie de matériel de transport		

Explications :

La dotation complémentaire = VO x T / 12 x n

n = 6 mois (à compter de 01/01/2018 jusqu'au 15/06/2018)

La dotation complémentaire = (300 000 x 20%) / 12 x 6 = 30 000

Cumul des Amortissements au 31/12/2018 = VO x t x n / 12

n = 3 ans et 6 mois (à compter de 01/01/2015 jusqu'au 15/06/2018)

Cumul des Amortissements = 300 000 x 20% x 42/12 = 210 000

VNA des immobilisations corporelles cédées = VO - cumul des Amortissements

VNA des immobilisations corporelles cédées = 300 000 – 210 000 = 90 000.

Application 3

Au 31/12 2015, L'état des stocks de l'entreprise MALEK présente la situation suivante :

Stocks de marchandises : 55 000 DH. Une perte probable de 10% est à constater.

Stocks de produits finis: 130 000 DH. Une provision de 30 000 est à constater.

Provisions des stocks = valeur des stocks x taux de la provision (taux de perte probable)

Au 31/12/2016, la situation des stocks de l'entreprise MALEK est la suivante

Stock de marchandises : 38 000 DH. Une perte probable de 4180 est à constater.

Stock de produits finis: 95 000 DH. Une provision de 17 000 est nécessaire.

TAF : Passer les écritures nécessaires au journal.

Corrigé

Provisions des marchandises = 55 000 x 10% = 5500 DH.

Provisions des produits finis = 30 000 DH (déjà calculée).

Enregistrement comptable de la constatation des provisions : Marchandises et produits finis au 31/12/2015.

		Au 31/12 2015	Débit	Crédit
6196		DE aux PPD des stocks	35 500	
	3911	PPD des marchandises		5 500
	3915	PPD des PF		30 000
		Constatation de provisions		

L'ajustement de la provision sur les stocks passe par deux étapes :

*- Annulation du SI et sa provision

*- Constatation du SF et sa provision

Les pertes probables ou provisions des stocks finaux sont déjà calculés : 4180 DH et 17 000 DH.

On peut résumer le tableau de la manière suivante : (voir les données de l'application n°2)

Nature	Situation des stocks au 31/12/2015	Situation des stocks au 31/12/2016	Provisions au 31/12/2015	Provisions au 31/12/2016
Marchandises	55 000	38 000	5500	4180
Produits finis	130 000	95 000	30 000	17 000

A retenir :

Dans la période 2016, il y'a deux stocks : Stock du début de la période et stock de fin de la période.

Le stock du début de la période (2016) est le stock final de la période (2015)

Le stock de fin de la période (2016) est appelé : Stock final.

***Enregistrement comptable des stocks : M/ises et PF**

Professeur : EL HASSANI Ihsane

		Au 31/12 2016	débit	crédit
6114		Variation des stocks de marchandises	55 000	
71321		Variation des stocks des produits finis	130 000	
	3111	Marchandises		55 000
	3151	Produits finis		130 000
		Annulation du SI (M/ises et PF)		
		d°		
3911		PPD des M/ises	5 500	
3915		PPD des PF	30 000	
	7196	R/PPD de l'AC		35 500
		Annulation de la provision du SI (M/ises et PF)		
		d°		
		Marchandises	38 000	
		Produits finis	95 000	
3111		Variation des stocks de M/ises		38 000
3115		Variation des stocks des PF		95 000
	6114	Constatation du SF (M/ises et PF)		
	71321	d°		
		DE aux PPD des stocks	21 180	
		PPD des M/ises		4180
		PPD des PF		17 000
61961		Constatation de la provision (M/ises et PF)		
	3911			
	3915			

Application 4

Les créances de l'entreprise SAFA se présentent comme suit :

Clients	Créances TTC	Provisions 2017	Règlement 2018	Observations de 2018
Badr	36 000	3 000	24 000	Provision : 80% du solde
SAAD	9 600	6 400	6000	Client insolvable pour solde
Malak	18 000	-	Néant	Client irrécouvrable
Sebti	15 000	-	-	Récupération de 75% du solde

TAF : Passez les écritures nécessaires au 31/12/2018

Clients	Solde HT	Pro 2017	Pro 2018	Perte HT	Réajustement	
					Dotation	Reprise
Badr	10 000	3 000	8000		5 000	
Saad	3 600	6 400	0	3 000		6 400
Malak	15 000	-	-	15 000		
Sebti	12 500	-	3125		3 125	
Total				18 000	8 125	6 400

Ecriture comptable

Au 31/12/2018			débit	crédit
3424	3421	Clients douteux ou litigieux	15 000	
		Clients		15 000
		Reclassement client Sebti		
		d°		
6196	3942	DEPD des créances de l'actif circulant	8 125	
		PPD des clients et CR		8 125
		augmentation de la provision		
		d°		
3942	7196	PPD des clients et CR	6 400	
		R/PPD de l'actif circulant		6400
		Diminution de la provision		
		d°		
6182	4455	Pertes sur créances irrécouvrables	3 000	
	3424	Etat TVA facturée	600	
		Clients douteux ou ...		3 600
		Perte sur la créance de Saad		
		d°		
6182	4455	Pertes sur créances irrécouvrables	15 000	
	3421	Etat TVA facturée	3 000	
		Clients		18 000
		Perte sur la créance de Malak		

Application5 :

Au 31/12/2017, la société BAHA vous remet le dossier des titres suivants :

Nature	Quantités	Prix d'achat	Cours au 31/12/2017
Titres de participation (TP)	1600	200	170
Titres et valeurs de placement (TVP)	750	125	120

TAF : Passer les écritures nécessaires au 31/12/2017

Corrigé :

Création de la provision

Pour TP

Prix d'achat : (200)

- → Cours au 31/12/2017 : (170)

On constate une diminution de 30 DH donc une moins-value : il faut constituer une provision et opter pour un enregistrement comptable.

Provision des TP au 31/12/2017 = (cours au 31/12/2017 - prix unitaire d'achat) x quantités achetées.

Provision = (170-200) x 1600 = - 30 x 1600 = - 48000DH

Pour TVP

Prix d'achat : (125)

- → Cours au 31/12/2017 : (120)

On constate une diminution de 5 DH donc une moins- value : il faut constituer une provision et opter pour un enregistrement comptable

Provision des TVP au 31/12/2017= (cours au 31/12/2017- prix unitaire d'achat)x quantités achetées.

Provision 2017= (120 – 125) x 750 = - 3750 DH

Remarque

Si par exemple on a :

+ Cours au 31/12/2017 : (130)

Prix d'achat : (125)

On constate une augmentation de 5 DH donc une plus- value : il faut ni constituer une provision ni opter pour l'enregistrement comptable.

Enregistrement comptable

		Au 31/12/2017	débit	crédit
6392		DPPD des immobilisations financières	48 000	
6394		D aux PPD des TVP	3750	
	2951	PPD des TP		48 000
	3950	PPD TVP		3750
		Constatation de la provision (TP et TVP)		

Application 6

Au 31/12/N+18, la société BAHA vous remet les informations suivantes ;

Nature	Quantités	Prix d'achat	Cours au 31/12/2017	Cours au 31/12/2018
TP	1600	200	170	150
TVP	750	125	120	122

TAF : Passer les écritures nécessaires au journal

Corrigé

L'ajustement consiste à comparer deux provisions : ancienne provision avec la nouvelle provision. La différence entre les deux provisions qu'elle soit en plus (dotation) ou en moins (reprise) est à enregistrer dans le journal.

Pour TP

Le cours (150) est inférieur au prix unitaire d'achat (200) donc une moins- value : constitution d'une provision.

Provision 2018 = cours au 31/12/2018- prix unitaire d'achat

Provision 2018 = (150 – 200) x 1600 = - 80 000 DH

Pour TVP

Le cours (122) est inférieur au prix unitaire d'achat (125) donc constitution d'une provision

Provision de 2018= cours boursier au 31/12/2018 - prix unitaire d'achat

Provision 2018 = (122 – 125) x 750 = - 2250 DH

Professeur EL HASSANI Ihsane

Nature	Provision de N	Provision de N+1	Ajustements	
			(+)	(-)
TP	48 000	80 000	32 000	
TVP	3750	2250		1500

De 48 000 à 80 000 : augmentation, donc dotation pour les TP.

De 3750 à 2250 : diminution, donc reprise pour les TVP.

Au 31/12/2018			débit	crédit
6392	2951	DPPD des immobilisations financières PPD des TP Augmentation de la provision (TP) d°	32 000	32 000
3950	7394	PPD TP R/PPD des TVP Diminution de la provision (TVP)	1500	1500

Application 7

Au 31/12/2018, l'entreprise JBARI constate les faits suivants :

1-- litige avec un salarié licencié, procès en cours avec demande d'indemnité de 10 000 DH. La perte du procès est probable dans 3 mois.

2-- Suite à un contrôle effectué en novembre de l'année 2018 par un responsable chargé de l'inspection, l'entreprise estime le 31/12/2018 à 4000 DH le montant de la pénalité à payer au cours de l'exercice 2019.

3-- Le coût de l'entretien des locaux de l'entreprise est estimé, d'après un devis, à 45000 DH. Cet entretien sera effectué dans 3 ans.

TAF : Passer les écritures nécessaires au journal de JBARI.

Enregistrement comptable

Au 31/12/2018			débit	crédit
6195	4501	DEP pour risques et charges Prov. pour litiges Litige avec un salarié d°	10 000	10 000
6595	4505	DNC aux prov. pour risques et charges Prov. Pour amendes, doubles Provision pour pénalité d°	4 000	4 000
6195	1555	DEP pour risques et charges Prov. Pour charges à répartir sur Prov. Pour entretien des locaux	15 000	15 00

Application 8

Au 31/12/2018, on a constaté que :

1- La société a réglé au début septembre 2018, le loyer semestriel des locaux qu'elle occupe montant : 4800 DH. Ce loyer couvre la période du 01/09/2018 au 30/02/2019.

2- Des timbres postes de 300 DH et des timbres fiscaux de 500 DH achetés en 2018 non encore utilisés au 31/12/2018.

3- Des fournitures de bureau (non stockées) non consommées à cette date de 850 DH.

4- Le loyer pour le 1^{er} trimestre 2019 a été payé le 20/12/2018 pour un montant de 1200 DH.

Travail à faire :

Passer les écritures de régularisation nécessaires au journal de la société au 31/12/2018.

31/12/2018			débit	crédit
3491	6131	Charges constatées d'avance Locations et charges locatives 4800/12 x 2 = 800 DH (2mois de loyer réglé d'avance) d°	800	800
3491	61451	Charges constatées d'avance Frais postaux	800	300
	6167	Impôts, taxes et droits assimilés d°		500
3491	61254	Charges constatées d'avance Achats de fournitures de bureau d°	850	850
3491		Charges constatées d'avance Locations et charges locatives Régularisation du loyer	1200	1200

Application 9 :

Au 31/12 2018, on a constaté que :

1- La société doit accorder à son client, une remise de 5% sur une vente de marchandises réalisée en décembre 2018 et qui s'est élevée à 60 000 DH, l'avoir ne sera envoyé qu'en janvier 2019.

2- la consommation d'électricité du mois de décembre 2018 est estimée à 1500 DH reste à comptabiliser.

3- Un emprunt de 80 000 DH a été contracté le 01/07/2018 remboursable sur 8 ans par des versements constants. Le premier remboursement aura lieu le 01/07/2019, les intérêts courus sont calculés au taux de 12% l'an et versés à la même date que le remboursement,.

4- Retour de 1600 DH de marchandises par le client, l'avoir non encore établi.

Travail à faire :

Passer les écritures de régularisation nécessaires au journal de la société au 31/12/2018.

Professeur : EL HASSANI Ihsane

31/12/2018			débit	crédit
7119	4427	RRR accordés par l'E/SE RRR à accorder- Avoir à établir Remise accordée sans facture d°	3000	3000
6125	4487	Achats de fournitures non stockables Dettes rattachées aux autres créanciers Quittance d'électricité non parvenue d°	1500	1500
6311	4493	Intérêts des emprunts et dettes Intérêts courus et non échus $80\ 000 \times 12/100 \times 6 = 57\ 600$ DH d°	57 600	57600
7111	34271	Ventes de marchandises Clients- factures à établir Avoir de retour M/ises non parvenu	1600	1600

Application 10 :

Au 31/12/2018, la société a constaté les faits suivants :

- La société a encaissé le loyer annuel d'un local lui appartenant, le 26/03/2018 de 22 000 DH, pour la période allant du 01/04/2018 au 31/03/2019.
- La société a encaissé un intérêt annuel de 24 000 DH. Cet intérêt couvre la période allant du 01/09/2018 au 31/08/2019.

La société a envoyé, le 28/12/2018, à son client la facture de vente d'un montant de 9000 DH. Les marchandises ne sont pas encore envoyées au client ; elles ne seront livrées qu'en janvier 2019.

Travail à faire :

Passer les écritures de régularisation nécessaires au journal de la société au 31/12/2018.

31/12/2018			débit	crédit
7127	4491	Ventes et produits accessoires Produits constatés d'avance $22\ 000/ 12 \times 3 = 5500$ DH d°	5500	5500
7381	4491	Intérêts et produits assimilés Produits constatés d'avance $24000/12 \times 8 = 16\ 000$ DH d°	16 000	16 000
7111	4491	Ventes de marchandises Produits constatés d'avance Régulation du produit constaté d'avance	9000	9000

